ESS LA TZOUMAZ-SAVOLEYRES - CONDITIONS GENERALES DE VENT

GÉNÉRALITES

Le présent document régit nos conditions générales de vente s'appliquant pour toutes les prestations offertes par l'Ecole Suisse de Ski et de Snowboard La Tzoumaz-Savoleyres. Ce document est accessible sur notre site internet, sur la plateforme de réservation, ainsi que dans notre point de vente physique.

RÈGLEMENT ESS LA TZOUMAZ-SAVOLEYRES

RÉSERVATIONS

La réservation d'une de nos prestations n'est valable que si celle-ci a été payée avant le début de l'activité. Si ce n'est pas le cas, le cours ne pourra pas être dispensée et ne sera pas remboursée.

TARIFS

Les tarifs sont exprimés en francs suisse et comprennent toutes les taxes.

MODIFICATION OU ANNULATION D'UNE RÉSERVATION

Les réservations peuvent être modifiées ou annulées au plus tard **1 semaine** avant le début de la prestation.

Pour toute annulation effectuée moins de **24h avant le début du cours**, la somme est due entièrement. Les modifications sont effectuées dans la mesure du possible mais ne donneront droit à aucun remboursement ou report en cas de diminution de la prestation. Pour toute annulation effectuée entre **1 semaine et 24h avant le début du cours**, la somme est due à 80%. Les modifications sont effectuées dans la mesure du possible mais ne donneront droit à aucun remboursement ou report en cas de diminution de la prestation.

Les cours ont lieu par tous les temps et sont maintenus indépendamment de la météo. Une mauvaise météo ne donne droit à aucun remboursement ni report du cours. Dans le cas où l'entièreté des remontées mécaniques sont fermées sur le domaine des 4 vallées, le cours peut être reporté.

Dans le cas où le participant à un certificat médical d'un médecin attestant son incapacité, le cours peut être partiellement remboursé ou reporté.

ESS LA TZOUMAZ-SAVOLEYRES - CONDITIONS GENERALES DE VENT

LE FORFAIT DES REMONTEES MECANIQUES

Le forfait de ski n'est pas compris dans le tarif des cours. Il s'achète auprès des caisses de Téléverbier, société des remontées mécaniques ou en ligne. Les participants de nos activités sont tenus d'être en possession de leur forfait avant le début du cours.

LE MATERIEL

Le matériel de ski, de snowboard et de protection n'est pas inclu dans le prix des cours. Il doit être apporté par le participant. L'École de Ski décline toute responsabilité en cas de matériel inapproprié et/ ou mal réglé. En cas de matériel inapproprié, défectueux ou inutilisable, le moniteur a le droit de ne pas dispenser le cours s'il estime que le matériel peut porter atteinte à l'intégrité physique du participant. Dans ce cas, le cours ne pourra pas être remboursé ou déplacé.

COURS COLLECTIFS / ACTIVITES D'ETE

La durée de la prestation vendue comprend les déplacements, les attentes aux remontées mécaniques et les éventuels retards des différents participants. Cependant, le moniteur n'est pas tenu d'attendre les retardataires.

Nous fixons le nombre de participants minimum à 3 (4 en été). S'il y a moins de 3 (4 en été) participants par cours, une solution alternative sera proposée. Si la solution alternative n'est pas acceptée, aucun remboursement ni report ne sera accordé. S'il devait y avoir moins de 3 participants, nous nous réservons par exemple le droit de regrouper plusieurs niveaux ou de diminuer le nombre d'heure de cours. A partir de 2 personnes les cours seront donné pendant 9h00 au lieu de 15h00, soit 3h par jour du lundi au mercredi.

Nous limitons nos cours collectifs en hiver à 8 élèves par classe. Dans les cas suivants cette limite peut être dépassée :

- Inscriptions dans le mauvais niveau
- Progression trop rapide ou trop lente de certains participants

Si le groupe excède les 8 élèves, dans la mesure du possible, un assistant sera présent avec le moniteur principal afin d'assurer la sécurité et l'apprentissage de tous les participants du groupe.

ESS LA TZOUMAZ-SAVOLEYRES - CONDITIONS GENERALES DE VENT

RESPONSABILITE DU MONITEUR

Les sports de montagne sont des sports à risque pratiqués dans un environnement aux conditions naturelles pouvant être plus ou moins aléatoires et dangereuses. L'élève doit veiller à sa sécurité et à celle des autres en appliquant les directives de sécurité prodiguées par moniteur.

Le moniteur a une obligation de moyens, mais pas de résultats.

Dans la mesure du possible, le moniteur parlera la langue souhaitée par l'élève mais cela n'est pas garanti. En principe nos moniteurs parlent au minimum le français et l'anglais.

ACCIDENT

L'ESS décline toute responsabilité en cas d'accident, chaque participant doit avoir sa propre assurance.

DROIT A L'IMAGE

Le participant accepte que l'ESS La Tzoumaz Savoleyres diffuse des photos et/ ou des vidéos prises pendant les cours. Si vous souhaitez que les images ne soient pas diffusées, merci de nous en avertir.

ESS LA TZOUMAZ-SAVOLEYRES - CONDITIONS GENERALES DE VENT

ASSURANCE "ESS-PROTECT"

« ESS-Protect » est une assurance proposée aux clients afin de couvrir les cours achetés auprès de l'ESS La Tzoumaz - Savoleyres, en cas d'accident, de maladie ou lorsque les cours n'ont pas lieu en raison de la fermeture du domaine skiable ou de la fermeture totale des installations de remontées mécaniques durant toute la durée du cours.

Assureur
L'assureur est l'ESS La Tzoumaz - Savoleyres qui propose une prestation d'assurance sous la marque « ESS- Protect».

Preneur d'assurance
Le preneur d'assurance est une personne ayant réservé ou acheté des cours auprès de l'ESS La Tzoumaz - Savoleyres et ayant souscrit une assurance « ESS-Protect».

Prestations assurées
« ESS-Protect » assure uniquement les cours réservés ou achetés auprès de l'ESS La Tzoumaz - Savoleyres

Montant de la prime
CHF 5.- par jour et par personne

Validité de l'assurance
L'assurance est valable dès son achat et plus précisément durant la période des jours de cours achetés à l'ESS La Tzoumaz-Savoleyres
Seuls les cours de la personne assurée seront couverts par « ESS-Protect ».

Objet du contrat
L'assureur garantit le remboursement au prorata-temporis ou le remplacement des cours manqués et cela selon les conditions de l'assurance ci-dessous.

Conditions de l'assurance
« ESS-Protect » assurera les prestations mentionnées ci-dessous dans les situations suivantes :

- En cas d'accident de la personne assurée et cela sur présentation d'un certificat médical uniquement
- En cas de maladie de la personne assurée et cela sur présentation d'un certificat médical uniquement durant la période de validité de l'assurance

- En cas de fermeture complète du domaine skiable (100% des installations fermées)

Remboursement

- Le remboursement au prorata-temporis ou le remplacement des cours est à faire directement au bureau de l'ESS La Tzoumaz - Savoleyres durant le séjour de l'assuré à la Tzoumaz ou par Email.

Bases légales
Le présent contrat est soumis au droit suisse et le for juridique se trouve à Sierre. Les dispositions de la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) ainsi que le code des obligations (CO) sont aux surplus applicables.

Exclusions de couvertures
Toutes autres situations que celles mentionnées sous le point « Condition de l'assurance ». Usage de drogue, stupéfiants, médicaments non prescrits par un médecin. Etat d'ébriété, actes intentionnels et dols, inobservation consciente d'interdictions